

ARTICLES OBLIGATOIRES

POUR TOUS LES COURS

- Tenue vestimentaire (uniforme ou habit de ville).
- Nécessaire de toilette (savon, rasoir, dentifrice, brosse à dents, sandales pour douche).
- Survêtements de sport et espadrilles.
- Matériel didactique (cartable, feuilles détachables, crayons, etc.).
- Cadenas.

POUR CERTAINS COURS (Voir tableau ci-contre)

- A Combinaison (« bleu de travail »).
- B Arme de poing de service, dispositif de remisage, cadenas, 3 chargeurs minimum.
- C *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. S-24.2) incluant les règlements; OU *Code de la sécurité routière* de la Sûreté du Québec pour les membres de la SQ; OU *Code de la sécurité routière* F.M., F.D. ou S.R. pour les policiers municipaux.
- D *Code criminel* (L.R.C. 1985, c. C-46) (à jour).
- E *Code de déontologie ou de discipline* du service de police. Un guide, un formulaire d'évaluation et la description des tâches du patrouilleur.
- F Cassette vidéo VHS (minimum 120 minutes).
- G Ceinture avec les accessoires suivants : menottes, étui et clef, étui à arme à feu, bâton PR-24 (ou autre) et lampe de poche (3 piles C ou D), porte chargeur double.
- H Bottes.
- I Vêtements de pluie.
- J Appareil cinémomètre (« LASER ou DOPPLER »).
- K Munitions fournies par l'École.
- L Calculatrice scientifique.
- M Dossier de sécurité.
- N Piles de rechange pour lampe de poche.
- O Casquette de tir (disponible pour achat à la Boutique Le Patrouilleur).
- P Appareil Intoxilyzer® 5000C, Alco-Sensor IV - RBT IV (cours alcootest)/ appareil de détection approuvé correspondant (cours moniteur ADA) ou photomètre.*
- Q *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1) (à jour).
- R Voir la liste annexée à la confirmation de cours.
- S Équipement de nettoyage d'armes incluant les outils pour le démontage, gilet pare-balles exigé.
- T Gilet pare-balles exigé.
- U Survêtements de sport et espadrilles.
- V Vélo de montagne (équipé afin de respecter le C.S.R.), casque, lunettes, gants, cuissard, espadrilles, ensemble de réparation pour crevaison, chambre à air, phare avant et feu arrière, batterie de rechange et une sacoche pour vélo.
- **Des frais de location peuvent s'appliquer.**
- W Maillot de bain ainsi que chemise et pantalon s'apparentant à l'uniforme (pour simulation au bassin d'entraînement).

ARTICLES OBLIGATOIRES

TITRE DU COURS	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W
Actualisation des connaissances du patrouilleur	•			•			•	•	•								•	•					
Actualisation des connaissances juridiques				•																			
Aérosol capsique – Le moniteur						•	•	•	•												•		
Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur			•													•							
Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur - Requalification			•													•							
Alco-Sensor IV – RBT IV – Notions spécifiques			•													•							
Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur			•													•							
Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur - Requalification			•													•							
Animateur						•																	
Bâton télescopique – Le moniteur		•					•														•		
Cinémomètre Doppler – Le moniteur		•	•				•			•													
Cinémomètre laser – Le moniteur		•	•				•			•													
Code de la sécurité routière			•																				
Enquête sur les crimes à caractère sexuel et sur l'abus physique et le décès de jeunes enfants (CRI-1009)				•																			
Enquête sur le crime économique (CRI-1005)				•																			
Enquête sur les produits de la criminalité (CRI-1006)				•																			
Enquête sur le crime organisé (CRI-1010)				•																			
Inspection systématique du système d'échappement d'une motocyclette			•																				
Intervention physique – Le moniteur		•		•	•	•	•	•	•												•		
Intervention physique – Le moniteur – Requalification		•				•	•																
Intervention à haut risque – Le moniteur	•						•		•												•		
Intoxilyzer® 5000C – Notions spécifiques				•												•							
Loi sur les véhicules hors route			•																				
Maniement du fusil de calibre 12 – Le moniteur		•					•			•				•						•	•		
Maniement du fusil de calibre 12 – Le moniteur- Requalification		•					•			•				•						•	•		
Patrouille à motoquad	•	•	•				•	•	•	•			•						•				
Patrouille à vélo		•					•		•				•									•	
Cadre légal et technique lié à la patrouille nautique		•	•				•		•														•
Patrouille nautique		•	•				•		•														•
Patrouille à motoneige	•	•	•				•	•	•	•			•	•					•				
Photomètre – Le moniteur		•	•																				
Policier judiciaire	•																						
Technicien qualifié en alcootest – Alco-Sensor IV – RBT IV				•												•							
Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000C				•												•							
Technicien qualifié en alcootest – Breathalyzer® 900 et 900A				•																			
Techniques d'enquête de collision	•	•	•	•					•			•	•										
Tir au pistolet – Le moniteur		•					•				•			•	•					•	•		
Tir au pistolet – Le moniteur – Requalification		•					•				•			•	•					•	•		
Tir au revolver – Le moniteur		•					•				•			•						•	•		
Tir au revolver – Le moniteur – Requalification		•					•				•			•						•	•		
Transition revolver/pistolet – Le moniteur		•					•				•			•						•	•		

HÉBERGEMENT

Si vous logez à l'École, vous pouvez vous présenter la veille du cours, entre 16 h et 22 h.

Vous devez libérer votre chambre pour 13 h. Veuillez ne pas laisser d'effets personnels sur le lit. Le changement des couvertures et des draps se fait dès 8 h 30, le matin de votre départ.

CARTE HÔTELIÈRE

À votre arrivée, vous devez vous présenter au bureau d'accueil pour vous procurer une carte hôtelière qui sera activée selon la durée de votre séjour. Vous devez la porter visiblement, car elle sert de pièce d'identité pour circuler librement sur le site de l'École.

STATIONNEMENT

Le personnel de l'accueil vous donnera les indications pour vous diriger vers les espaces de stationnement disponibles.

CAFÉTÉRIA (heures d'ouverture)

Déjeuner : 6 h 45 à 8 h (Les aspirants policiers ont priorité à 6 h 45.)
Dîner : 11 h 30 à 13 h
Souper : 16 h 45 à 18 h

- Toute nourriture, incluant les fruits, doit être consommée à la cafétéria.
- La tenue de ville ou l'uniforme est de rigueur à la cafétéria en tout temps, sauf pour les cours liés à l'emploi de la force où le port du survêtement ou de la salopette de tir est toléré.

TENUE VESTIMENTAIRE

Le port de l'uniforme ou la tenue de ville est exigé pour tous les cours, à l'exception des cours liés à l'emploi de la force où le port du survêtement ou de la salopette de tir est requis.

Durant la saison estivale, de la mi-mai à la mi-septembre, tous les étudiants en uniforme peuvent porter la chemise à manches courtes sans cravate. Les étudiants en tenue de ville peuvent porter la chemise à manches courtes sans cravate.

COMPLEXE SPORTIF

Si vous souhaitez vous entraîner lors de votre séjour à l'École, vous pouvez utiliser notre salle d'entraînement qui est accessible aux clientèles en formation. Conformément à notre directive sur la tenue vestimentaire, veuillez prévoir le matériel nécessaire : **un short ou un pantalon de sport, un t-shirt ou un chandail, des espadrilles ainsi qu'une serviette. (Le port de la camisole est interdit.)**

Nous vous informons qu'une entente entre la Ville de Nicolet et l'École nationale de police du Québec est intervenue afin que la population puisse avoir accès à tous les secteurs du complexe. Il est donc obligatoire d'avoir une tenue vestimentaire conforme lors de votre visite au complexe sportif.

ARMES À FEU

Les étudiants à un programme de perfectionnement professionnel ou de service doivent se conformer en tout temps aux dispositions de la *Loi sur les armes à feu* (L.C. 1995, c. 39). Les armes de service sont remises dans les casiers métalliques prévus à cet effet. Vous devez verrouiller le casier à l'aide d'un cadenas.

Les policiers qui logent à l'École doivent se conformer aux dispositions de la *Loi sur les armes à feu* (L.C. 1995, c. 39). Leur arme de service doit être remise dans le coffre-fort de leur chambre. Le mode d'emploi se trouve à l'intérieur de la commode située sous le téléviseur.

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Téléphone : (819) 293-8631
Télécopieur : (819) 293-2541

COORDINATION : Direction du perfectionnement professionnel

Révisé le : 2008-02-04

O:\Adjoints\ZPLAN DE CLASSIFICATION 2008-2009\03 OPÉRATIONS\Guide accueil - version (Reprographie) 04-02-2008.doc

GUIDE D'ACCUEIL

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Québec 